

Cynips du châtaignier

Reconnaissance et surveillance



G. Bosio - SFR Reg. Piemonte

Châtaignier : cynips du châtaignier

Dégâts :

Le Dryocosmus kuriphilus, ou **cynips du châtaignier** provoque des galles de couleur verte puis rose rouge sur les feuilles de châtaignier. Ces galles peuvent mesurer entre 5 et 20 mm.

Après l'attaque, les galles sèchent et restent sur l'arbre au moins deux ans.



Galles sur feuilles et fruits
(photo : G. Bosio-SFR Reg. Piemonte)

Localisation :

Les galles sont situées sur : les jeunes pousses, les pétioles (queue de la feuille), au milieu des limbes (partie élargie de la feuille), sur la nervure centrale ou sur les bogues.

Conséquences :

C'est le ravageur le plus important du châtaignier.

Les attaques de cynips du châtaignier peuvent entraîner la mort des rameaux, des branches, voire de l'arbre, et toujours une baisse considérable de la production de châtaignes.



Galle sur feuille
(photo : LNPV unité entomologie)

Description du ravageur :

Le cynips du châtaignier **adulte** est un micro-hyménoptère de petite taille : 3 mm. Il peut être confondu avec beaucoup d'autres micro-hyménoptères.

Le cynips du châtaignier est de couleur noire, les pattes ainsi que la base de ses antennes sont plus claires : brun jaune.



Adulte de cynips
(photo : G. Bosio-SFR Reg. Piemonte)

Ce sont **les larves** qui provoquent les galles. Elles sont apodes (sans patte), de couleur blanche et mesurent 2,5 mm au dernier stade.



Larves de cynips
(photo : G. Bosio-SFR Reg. Piemonte)

Origine :

Cet insecte provient d'Asie (de Chine, puis introduit au Japon en 1941, et en Corée en 1963). Il a été introduit aux États-unis en 1974, et plus récemment en Italie (2002) dans la région du Piémont. Il est, pour l'instant, absent du territoire Français.

Cycle de développement :



Les œufs sont déposés dans les bourgeons au début de l'été.

Été



Après leur éclosion, à la fin de l'été, les larves passent l'hiver dans les galles.

Sortie des adultes qui s'accouplent aussitôt.

1 génération par an

Printemps



Au printemps suivant, les larves reprennent leur développement provoquant la formation des galles.

Hiver

(photos : G. Bosio-SFR Reg. Piemonte)

Réglementation :

A l'heure actuelle, aucun cas de cynips du châtaignier n'est connu en France.

L'importation et l'introduction de matériel végétal (plants, boutures, greffons, etc...) de châtaignier en provenance des zones contaminées ainsi que toute nouvelle plantation de plus de 20 unités de châtaigniers doivent impérativement être déclarées au Service Régional de la Protection des Végétaux.

La découverte de tout symptôme de contamination par le cynips du châtaignier doit faire l'objet d'une déclaration immédiate auprès du maire de la commune ou directement au Service Régional de la Protection des Végétaux conformément à l'article L251-6 du code rural.

En cas de symptômes douteux, contactez la FREDON de Basse-Normandie qui vous indiquera la marche à suivre.



Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie

69 rue Marie Curie - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Tél : 02.31.46.96.50 Fax : 02.31.46.96.59

Mail : fredecbn@wanadoo.fr Site internet : <http://www.fredon-bassenormandie.fr>